

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 mai 2021

Monsieur Raoul Charbonneau
Président
Association des comités de résidents officielle du Québec
Courriel : presidence@acroq.ca

Monsieur le Président,

C'est avec attention que nous avons pris connaissance de votre courriel du 19 mars dernier concernant les mesures applicables en résidences privées pour aînés (RPA).

Depuis le 13 mars 2020, moment où le premier ministre du Québec, monsieur François Legault a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de l'augmentation des cas déclarés à la COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures permettant la prévention ou la gestion de la pandémie de COVID-19. Ainsi des consignes particulières pour les RPA ont été mises en place.

À ce sujet, le MSSS diffuse une directive intitulée « Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte » à l'intention du réseau de la santé et des services sociaux qui est accessible sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002991/>. Cette directive présente les mesures qui varient selon les différents milieux de vie et les paliers d'alerte en vigueur dans la province. Un tableau spécifique porte sur les mesures à prendre en RPA. Cette directive est mise à jour régulièrement, pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'avancement de la campagne de vaccination.

Toutefois, à l'heure actuelle, considérant la campagne de vaccination qui est toujours en cours, le nombre d'éclotions de la COVID-19 au sein des RPA, la situation épidémiologique qui demeure critique dans plusieurs régions, les risques associés aux nouveaux variants, ainsi que le fait que la réponse immunitaire prend plus de temps et n'est pas la même chez les personnes âgées, il est impératif de poursuivre l'application de toutes les mesures en vigueur qui visent à limiter la propagation de la COVID-19. Ceci est d'autant plus important dans les milieux de vie où la clientèle est plus vulnérable.

... 2

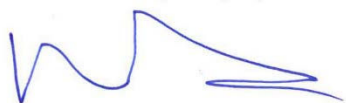
Nous observons aussi que de nombreuses éclosions ont toujours lieu dans les milieux de vie, même si les personnes âgées ont été vaccinées. Les personnes atteintes développent des symptômes moins sévères, mais des décès surviennent encore, malheureusement.

Nous sommes conscients que des efforts importants sont demandés à l'ensemble de la population du Québec et particulièrement aux résidents de ces milieux de vie, mais nous ne devons pas baisser les bras pour protéger les clientèles les plus vulnérables aux complications de la COVID-19.

Soyez assuré que dès que la situation épidémiologique et l'évolution du taux de vaccination permettront d'assouplir les mesures en RPA, nous en ferons la diffusion auprès des exploitants par l'intermédiaire des établissements de santé et des services sociaux. L'équilibre entre la qualité de vie des aînés et la lutte contre la pandémie de la COVID-19 demeure une préoccupation constante du MSSS.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique,
et sous-ministre adjoint,

A blue ink signature of Horacio Arruda, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Horacio Arruda, M.D., FRCPC

La sous-ministre adjointe de la
Direction générale des aînés et des proches
aidants,

A blue ink signature of Natalie Rosebush, featuring a large, stylized loop at the beginning followed by several smaller loops.

Natalie Rosebush

N/Réf. : 21-SP-00422